



Saint Yves, ta cause est-elle juste ?

Saint-Yves, avocat des pauvres au XIII^e siècle, demandait au plaignant suivant sa coutume : *Ta cause est-elle juste ?*

A la lecture de nos mœurs judiciaires contemporaines, une telle coutume peut prêter à sourire...

Il est vrai qu' en ce temps là, où le crucifix dominait encore le code, on jurait sur la croix, on engageait son âme, on prenait Dieu à témoin on risquait son éternité !

Témoin de cette époque, Saint-Yves, patron de tous les gens de loi est né le 17 octobre 1253, au hameau de Menihy, en Bretagne.

D'une grande indépendance d'esprit, il connaissait l'art de négocier, mais avait aussi raison de ses adversaires par la seule persuasion de ses harangues aussi pénétrantes de finesse, qu'échafaudées sur des textes solides et longuement étudiés.

De nombreuses causes contribuèrent à sa popularité. Parmi les plus connues, il y a la fameuse affaire d'escroquerie de la "bougette" de Tours, et des deux larrons qui voulaient faire payer à une pauvre aubergiste la peine d'avoir gardé très soigneusement en dépôt un coffret plein de clous rouillés. Il y eut également "la fumée du rôti" qu'il fit payer en faisant tinter, aux oreilles du rôtiisseur outrecuidant, le bruit des écus.

Véritable juge par profession (puisqu'il rendait la justice ecclésiastique en sa fonction d'Official), il se faisait "avocat par charité" Et cela, sans craindre de perdre son crédit auprès de ses amis les plus influents. Aussi n'eut-il pas peur de plaider contre l'un d'eux qui le recevait souvent à sa table, et tenait un rang élevé. De même, l'abbé de Notre Dame du Relecq ne l'intimida pas davantage et lorsqu'il eut la conviction que les torts étaient de son

côté, il s'employa à faire triompher contre lui le pauvre gentilhomme, Richard le Roux, que l'abbé voulait dépouiller de ses terres. Saint Yves plaidait ainsi contre la richesse et le pouvoir, pour la misère et l'obscurité, et rendait la

Entre les deux, Saint Yves choisit la juste cause ; il plaide sans demande de "provision sur honoraires", pour l'amour de Dieu. Mais encore faut-il que le pauvre soit dans son bon droit ! Saint Yves ne se laisse corrompre "ni par les paroles

de miel ni par les écus d'or". Soutien des faibles et bienfaiteur des petits, certes Yves le fut avant toute chose, mais non pas cependant à l'aveuglette. S'il a toujours tenu tête aux abus de pouvoir, ce fut avec un respect profond de l'autorité.

Saint Yves était à ce propos fort riche. On a calculé qu'il pouvait avoir au moins, dans les 15 000 F de revenus, ce qui à l'époque, permettait un certain luxe. Son luxe à lui, ce fut surtout l'aumône. Il eut plus de "clients" que les plus riches patriciens du temps d'Auguste. Et des clients dont il n'attendait rien, sauf peut être, quelques ave. Il les servait lui même à table, leur donnant la viande et le vin, ne gardant pour lui que le pain grossier, les légumes fades et l'eau claire. Il payait les dettes des pauvres, dotait leurs filles, payait leur apprentissage, donnait aux jeunes gens de quoi s'établir en leur métier, plaidait gratuitement toutes leurs affaires.

Saint Yves allait même jusqu'à solliciter la clientèle, mais pour que "Justice soit rendue dans l'amour". Ce qui paraîtrait aujourd'hui répréhensible à l'Ordre des avocats, était alors pratiqué

de manière quotidienne par saint Yves.

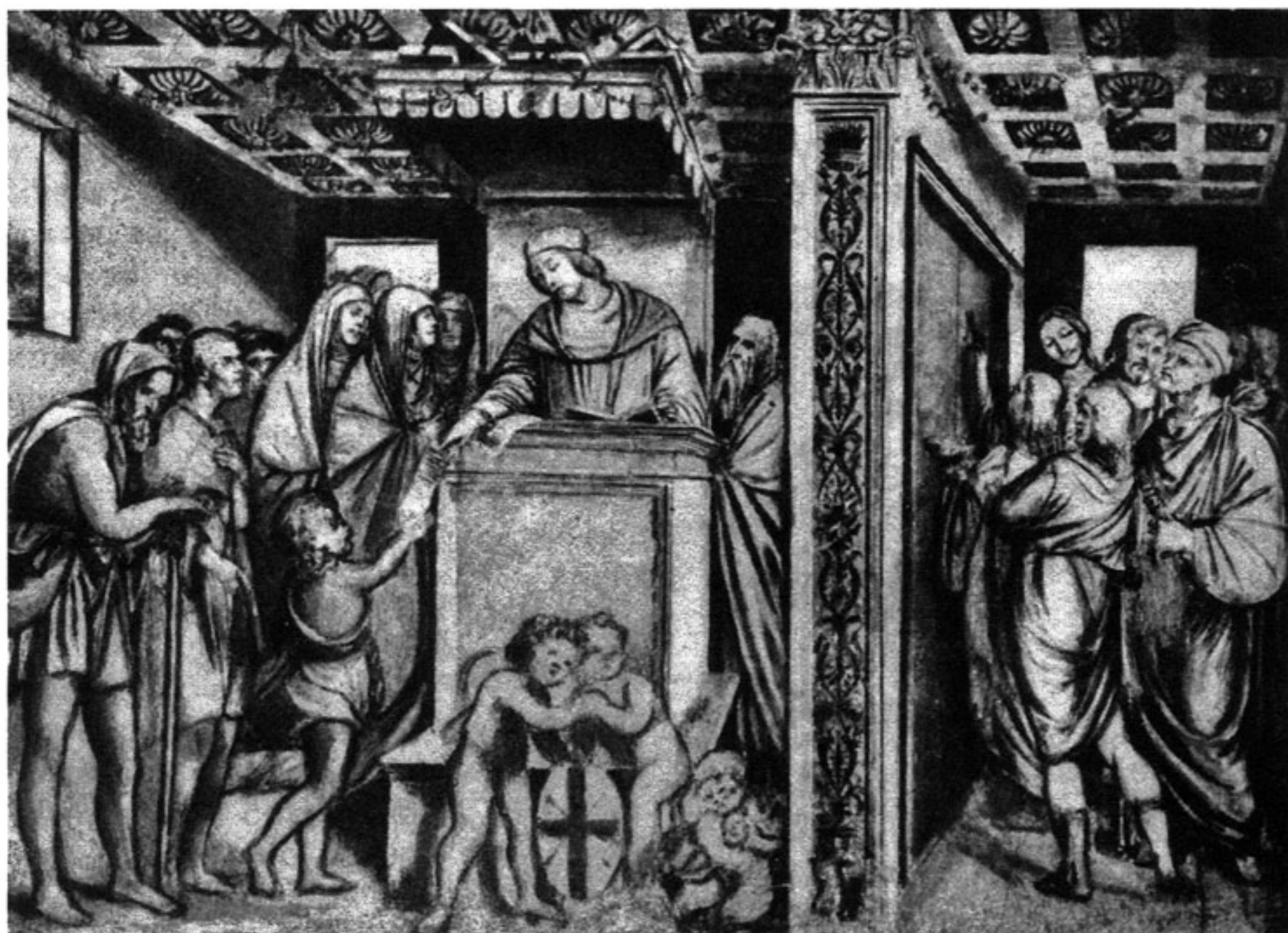
L'abbé de Begard rapporte que Saint Yves supportait toujours avec patience les injures de la partie adverse, et lorsque sa cliente n'avait pas les moyens de payer les procès-verbaux dont elle avait besoin, il n'hésitait pas à demander au greffier de les dresser pour "l'amour de



Saint Yves entre le riche et le pauvre.

justice *sine ullo deletu*, sans aucun délai, s'insurgeant contre les tergiversations et les lenteurs de la procédure.

Dans la tradition des retables, un vrai Saint Yves n'est d'ailleurs jamais tout seul : il est généralement représenté entre le riche et le pauvre ; le riche tend un sac d'écus, mais le Saint tourne la tête vers le pauvre, qui n'apporte que son bon droit lésé.



Saint Yves rendant la justice.

Dieu". N'est-ce pas là au fond l'origine de l'aide juridictionnelle et des commissions d'office ?

Dans cette droite ligne et en écho à la manifestation de Tréguier (Bretagne) dédiée à Saint-Yves, où chaque année se retrouvent avocats français et étrangers, le Barreau niçois pour la seconde fois a rendu hommage à son saint

patron Yves Helori de Kermartin, le 19 mai dernier, par la célébration d'une messe, en l'église des Dominicains animée par M^{re} Saint Macary, Evêque du diocèse, les pères Philippe Poyard et Richard Baud.

Avocats et magistrats étaient venus nombreux pour s'y recueillir dans la conscience de leur responsabilité et difficultés dans l'exercice de leurs diverses

fonctions et engagements. La cérémonie était animée par la *Chorale du Barreau de Nice*, avec M^e Maurice Dumas-Lairolle du Barreau de Grasse à la flûte traversière et M^e Sylvain Pont du Barreau de Nice à la guitare classique, tandis que la très belle voix de Sylvie Hermen s'offrait en un émouvant *Ave Maria* de Gounod qui bouleversa l'assistance judiciaire.

Une telle initiative ne doit pas surprendre, si l'on considère la mise en place en novembre 1994 d'un groupe de réflexion *Chrétiens au palais* dont la vocation est de réunir dans un esprit œcuménique les professions du monde judiciaire (avocats, magistrats, greffiers, huissiers) et parajudiciaire (policiers, gendarmes, gardiens de prison, éducateurs, notaires, experts judiciaires, chroniqueurs judiciaires, etc...) qui souhaitent partager leurs idées et leur expérience professionnelle dans une perspective spirituelle.

Au sein de ce groupe, des thèmes sous la forme de conférences-débats tels que

- "Faut-il ou non obéir à la loi ?",
- "Le mariage est-il indissoluble ?", ont été déjà évoqués. D'autres sont en cours de préparation :
- "Quelle morale pour le juge?"
- "Y-a-t-il une approche évangélique des textes de droit positif ?"
- "Quid du procès de Jésus ?"
- "Le Pardon, devoir spirituel ou nécessité sociale ?"
- "A force de juger ou de plaider, peut-on encore aimer ?" etc.

La prochaine rencontre aura lieu en l'église des Dominicains sise à Nice, 9, rue Saint François de Paule (en face de l'Opéra de Nice), le 26 septembre 1995, à 19 heures 45.*

Chacun pourra alors s'interroger en prenant d'abord pour soi la devise de Saint Yves : *Ma cause est-elle juste ?*

Sylvain PONT

* Contact : Sylvain Pont, 93 62 30 56.



Maurice Dumas-Lairolle (flûte traversière) et Sylvain Pont (guitare).